



ECOLE LIBRE SAINT-REMY
Enseignement fondamental libre subventionné mixte
 Rue de l'Eglise, 22-24
 7190 Ecaussinnes
 Tel./Fax 067/49.10.95
 e-mail : secretariat@saintremy7190.be ou
direction@saintremy7190.be
 Site : www.saintremyecaussinnes.be

Année scolaire 2026 – 2027

Chers Parents,

Bienvenue dans notre école pour cette nouvelle année scolaire.

Vous nous avez confié votre (vos) enfant (s) ; toute l'équipe éducative et moi-même vous remercions pour votre confiance et nous ferons tout pour la mériter et la garder.

Voici quelques informations pratiques concernant l'organisation de l'école...

1. Les classes et leurs enseignants

Ecole primaire		Ecole maternelle	
Professeurs	Classes	Professeurs	Classes
Mme Perrine	P1A	Mme Katia	M1AC/M1
Mme Béatrice	P2A	Mme Caroline	M2
Mr Nicolas Mélon	P3A	Mme Anne-Catherine	M3
Mme Elena	P4A	Mme Laurie	Puéricultrice
Mme Virginie	P5A		
Mr Nicolas Doison	P6A		
Maîtres spéciaux			
Education physique et natation: M. Maxime / Psychomotricité : Mme Laetitia			
Néerlandais : Mme Lucile (3 ^{ème}) / Mme Anne-Marie (4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème})			
Polyvalence : Mme Inaïs – Mme Charlotte			
Direction			
Mme Catherine LATINIS : Tél./Fax de l'école 067/49.10.95			
Logopède : Hélène Dury			
Rue Jules Regnier 1 - 7190 Ecaussinnes			
☎ helenedury@hotmail.com ☎ 0471/37.96.48			

2. Horaire

MATIN		APRES-MIDI	
8H25	Début des cours	13H30 (13h10 le vendredi)	Début des cours
10H05	Récréation	15H10 (14h50 le vendredi)	Fin de journée
10H20	Reprise des cours		
12H05	Fin de matinée		

Merci de respecter ces horaires pour le bon déroulement des apprentissages de vos enfants.

3. Etude – Garderie

- a. Une étude est dans chaque cycle de l'école primaire. Le vendredi, cette étude ne sera pas organisée.

Prix : 1,50 € par jour. Elle est accessible à tous les élèves du primaire à partir du lundi 31/08/2026.

Cette étude n'est pas organisée lorsque l'enseignant n'est pas disponible, pour cause de réunion de l'équipe éducative ou autre.

Les parents sont alors prévenus quelques jours à l'avance.

Merci de respecter le règlement établi par les titulaires.

- b. Chaque matin, une garderie payante est organisée de 6H45 à 8H00 (0.50€/20min). Dès 8H00, les enfants sont pris en charge dans la cour de récréation.
- c. Chaque soir, une garderie payante (1,50 €/heure) est organisée de 15H15 à 18H00.
- d. Le mercredi, celle-ci est ouverte de 12H00 à 16h00 (1,50€/heure).

4. Dates des congés et vacances

Année scolaire 2025-2026	
Rentrée scolaire	lundi 24 août 2026
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026
Fête des morts	lundi 2 novembre 2026
L'Armistice	mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 21 décembre 2026 au vendredi 1er janvier 2027
Mardi gras	mardi 9 février 2027
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2027
Lundi de Pâques	lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps	du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2027
Jeudi de l'Ascension	jeudi 6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été débutent le	samedi 3 juillet 2027

A. Réunion de rentrée

- Vendredi 28 août 2026 à 18h30 : P1, P2 et P3
- Jeudi 27 août 2026 à 18h00 : P4
- Vendredi 28 août 2026 à 17h30 : P5 et P6

B. Conférences pédagogiques

Au cours de l'année scolaire 2026-2027 auront lieu **6 journées pédagogiques** durant lesquelles les élèves seront en congé :

- Vendredi 9 octobre 2026 : congé pour tous les enfants
- Jeudi 19 novembre 2026 : congé pour tous les enfants
- Jeudi 26 novembre 2026 : congé pour tous les enfants
- Mardi 26 janvier 2027 : congé pour les enfants de P5/P6
- Jeudi 8 avril 2027 : congé pour tous les enfants
- Vendredi 9 avril 2027 : congé pour tous les enfants

5. Education physique La piscine est gratuite !

A. Natation

- Comme les années précédentes, les élèves de P1-P2-P3 et P4 auront la chance de s'initier ou de se perfectionner en natation, à la piscine Monturier. Les cours sont donnés par le professeur d'éducation physique de l'école. Le transport vers la piscine sera organisé avec la collaboration de l'Administration Communale.
- Le cours de natation est **obligatoire** pour les élèves de l'école **primaire**, au même titre que les autres cours. Toute dispense doit être motivée par un certificat médical ou, exceptionnellement, un mot des parents.
- Attention ! Le port du bonnet est obligatoire.**
- Le maillot une pièce (type sportif) est également exigé pour les filles.**

B. Sport/Gymnastique

Le professeur d'éducation physique insiste pour que chaque enfant dispose d'une tenue de gymnastique : T-shirt blanc, short et sandales, le tout marqué au nom de l'enfant. Les filles qui portent des cheveux longs doivent les attacher pour la leçon de gymnastique.

Repas du midi

- e. Les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux à midi, ont la possibilité de prendre leur repas à l'école : dîner tartines ou repas chauds.
- f. Les élèves dînant régulièrement à l'école et qui souhaitent aller dîner exceptionnellement chez un(e) condisciple, sont priés de **présenter préalablement l'accord écrit de leurs parents à la direction.**
Même remarque pour les retours chez copains et copines.
- g. Repas chaud : réservation via l'application APSchool.
- h. Les menus seront affichés dans la cuisine et sur le site de l'école. Le prix est de 4.50 € pour les primaires et de 4€ pour les maternelles.
- i. La distribution des repas chauds débutera le lundi 7 septembre 2026.

6. Informations diverses

- a. Il est strictement interdit aux enseignants de donner un médicament à un enfant sans une prescription médicale détaillant sa fréquence et son mode d'administration.
C'est aussi la raison pour laquelle le bureau prendra contact avec les parents si un élève ne se sent pas bien ou fait de la température.
- b. A l'école primaire, le journal de classe sert de lien entre l'école et les parents. Chaque élève de l'école maternelle possède un carnet de communications qui permettra aux parents de l'école de faire passer des messages importants. N'oubliez pas de consulter régulièrement ces documents !
- c. Les nouvelles technologies évoluent et il faut vivre avec son temps.
L'école rappelle cependant qu'il est strictement interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, **réseaux sociaux**, ...) :
 - de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la dignité des personnes ou à la sensibilité des élèves.
 - de porter atteinte de quelque manière que ce soit **aux droits, à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers** : entre autres au moyen de propos ou images dénigrants ou injurieux et spécialement des enseignants, du personnel de l'école, des autres élèves ou de leurs parents.
 - de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, aux droits d'auteur de quelque personne que ce soit.
 - d'utiliser, sans l'autorisation préalable de l'intéressé ou sans en mentionner la source (son auteur), des informations, données, fichiers, photographies, logiciels, ou bases de données qui ne lui appartiennent pas ou qui ne sont pas libres de droits.
- d. Si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction, merci de prendre rendez-vous par téléphone ou via le journal de classe de votre enfant.
- e. En primaire, si vous venez conduire ou rechercher un enfant à l'école, merci :
 - de ne pas stationner dans la cour de récréation en attendant la rentrée en classe, le matin ou l'après-midi. Cela facilitera le travail des surveillants, notamment au niveau de la sécurité de vos enfants !

- d'attendre en dehors de l'école : les enseignants accompagneront leurs élèves jusqu'à la sortie. Evitez donc de stationner dans l'espace étroit de part et d'autre de la grille de manière à assurer la sécurité des rangs. Les enfants non repris seront reconduits dans la cour de récréation où une surveillance est assurée jusqu'au début de l'étude.

f. Veillez à ne pas abandonner votre véhicule en face de l'école où le stationnement est interdit : vous gêneriez la fluidité du trafic et surtout la circulation des cars de ramassage scolaire, vous risqueriez une contravention et mettriez en péril la sécurité des enfants.

7. Car scolaire

Les parents des enfants qui désirent emprunter le **car scolaire** durant cette année sont priés de contacter le bureau sans tarder, afin d'effectuer les démarches nécessaires pour la prise en charge.

Je rappelle qu'il est formellement interdit aux parents de s'adresser directement aux élèves de l'école pour régler un conflit. En cas de problème, veuillez vous adresser à la direction ou aux enseignants.

Vous trouverez ci-après la composition du Pouvoir Organisateur de l'Ecole Saint-Remy.

POUVOIR ORGANISATEUR

Président	Madame Cindy Hendrickx
Trésoriers	Monsieur Junior Bondekwe
Secrétaire	Monsieur Philippe Pattyn
Membres	Madame Aurélie Morand Monsieur David Gauchies Madame Angeline Aubert Mr Hermans Gérard Mme Meunier Valérie Mr Raphaël Arnould

Vous avez accès à notre projet d'établissement sur le site de l'école :
www.ecolesaintremycaussinnes.com

Merci pour votre collaboration et bonne année scolaire à toutes et à tous.

Catherine Latinis
Directrice